

RS02/4

PROCES-VERBAL DE CONSTAT EXPEDITION

Dressé par

Maître Matthieu GOBIN

Le 27 Octobre 2023

SCP Jérôme BOZZOLI & Matthieu GOBIN
Commissaires de Justice Associés près la Cour d'appel d'ORLEANS
(Huissiers de Justice)

1 b Rue Albert Serin-Moulin - BP 25 - 45150 JARGEAU

☎ 02.38.59.70.62 - ☎ 02.38.59.80.32

Bureau annexe : 35 Rue du Général Leclerc - 45240 LA FERTE-SAINT-AUBIN

☎ 02.38.76.53.71 - ☎ 02.38.76.53.20

Caisse des Dépôts et Consignations 40031 00001 0000143001K 19

Site Internet : www.bozzoli-gobin.fr

E-mail : huissiers-loiret@bozzoli-gobin.fr

SCP Jérôme BOZZOLI et Matthieu GOBIN
Commissaires de Justice associés près la Cour d'appel d'Orléans
(Huissiers de Justice)

1 b Rue Albert Serin Moulin - BP 25 - 45150 JARGEAU

☎ 02.38.59.70.62 - 📠 02.38.59.80.32

huissiers-loiret@bozzoli-gobin.fr

Site Internet : <https://www.bozzoli-gobin.fr>

Caisse des Dépôts et Consignations 40031 00001 0000143001K 19

Bureau annexe : 35 Rue du Général Leclerc - 45240 LA FERTE-SAINT-AUBIN

☎ 02.38.76.53.71 - 📠 02.38.76.53.20

PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS et le vingt-sept octobre

A la requête de :

SASU FERTE SAINT AUBIN PV, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1.000,00 Euros, inscrite au registre du commerce et des sociétés de GRASSE sous le numéro B 883 784 878, dont le siège social est situé 55 Allée Pierre Ziller à 06560 VALBONNE, agissant poursuites et diligences de son Président en exercice, la SAS TSE, société par actions simplifiée au capital de 2.620.670,32 Euros, inscrite au registre du commerce et des sociétés de GRASSE sous le numéro B 819 466 756, dont le siège social est situé 55 Allée Pierre Ziller à 06560 VALBONNE,

Il m'a été préalablement exposé par Madame Améboé ASSOGBAVI, Chargée d'Autorisations au sein de l'établissement secondaire de la SAS TSE ayant siège sis 7 Rue Georges Charpak à 38300 BOURGOIN-JALLIEU :

« Que la société FERTE SAINT AUBIN PV a pour projet d'implanter une centrale photovoltaïque au sol sur un terrain sis Lieudit les Relais à 45240 LA FERTE-SAINT-AUBIN.

Que cette implantation fait l'objet d'une enquête publique préalable du lundi 25 septembre 2023 à 9 heures au vendredi 27 octobre 2023 jusqu'à 17 heures 30 minutes inclus.

Qu'afin de préserver les droits et intérêts de la société requérante, elle me demande de constater l'affichage régulier de l'avis d'enquête publique tant sur le terrain sis Lieudit les Relais à 45240 LA FERTE-SAINT-AUBIN qu'en Mairie de LA FERTE-SAINT-AUBIN, et de dresser procès-verbal de constat du tout. »

Déférant à cette réquisition,

Je, Maître Matthieu GOBIN, Commissaire de Justice associé (Huissier de Justice), membre de la SCP « Jérôme BOZZOLI et Matthieu GOBIN », titulaire d'un Office de Commissaire de

Justice à la résidence de JARGEAU (Loiret), y demeurant 1 b, Rue Albert Serin Moulin, soussigné,

Certifie avoir dressé un premier procès-verbal de constat d'affichage par acte de mon ministère en date du 06 septembre 2023, un second procès-verbal de constat d'affichage par acte de mon ministère en date du 27 septembre 2023, et un troisième procès-verbal de constat d'affichage par acte de mon ministère en date du 10 octobre 2023.

J'ai procédé et constaté ce qui suit :

DES CONSTATATIONS SUR SITE

Je certifie m'être transporté ce jour à dix-sept heures trente minutes, Lieudit les Relais à 45240 LA FERTE-SAINT-AUBIN, où là étant, j'ai pu dénombrer six panneaux d'affichage rectangulaires de l'avis de ladite enquête publique aux dimensions réglementaires, fixés sur des pieux en bois avec socles en béton implantés sur et/ou à proximité immédiate du terrain, visibles et lisibles de la voie publique.

DE LA LOCALISATION DES PANNEAUX

Le premier panneau est localisé à proximité immédiate de l'entrée Nord du site, sur l'accotement Est de la Route Départementale 7 (**Photographies n° 1 et 2**).

Le second panneau est situé à l'entrée Ouest du Chemin de la Pommerise, sur l'accotement Est de la Route Départementale 2020 (**Photographies n° 3 et 4**).

Le troisième panneau est localisé sur l'accotement Sud du Chemin de la Pommerise, devant la Bergerie de la Petite Ferme (**Photographies n° 5 et 6**).

Le quatrième panneau est situé à l'entrée Est du Chemin de la Pommerise, sur l'accotement Ouest de la Route des Boistards (**Photographies n° 7 et 8**).

Le cinquième panneau est localisé à l'entrée Ouest du Chemin du Caillou Rouge, sur l'accotement Est de la Route Départementale 2020 (**Photographies n° 9 et 10**).

Le sixième panneau est localisé Chemin du Caillou Rouge, à approximativement mi-distance entre la Route Départementale 2020 à l'Ouest et la Route des Boistards à l'Est (**Photographies n° 11 et 12**).

DES MENTIONS SUR LES PANNEAUX

Les six panneaux d'affichage comportent tous les mêmes inscriptions et sont conformes à la copie de l'avis d'enquête publique qui m'a été préalablement remise (**Photographies n° 2, 4, 6, 8, 10, 12**).

DES CONSTATATIONS EN MAIRIE (SERVICES TECHNIQUES)

Je certifie m'être ensuite transporté ce jour à dix-sept heures cinquante-cinq minutes, au siège des Services Techniques de la Mairie de LA FERTE-SAINT-AUBIN sis 12 Allée de la Chavannerie à 45240 LA FERTE-SAINT-AUBIN, où là étant, j'ai relevé que même si les

locaux municipaux sont actuellement fermés, l'avis d'enquête publique est apparemment placardé sur la façade vitrée Nord du bâtiment juste au Sud de l'entrée publique (**Photographies n° 13 et 14**).

DES CONSTATATIONS EN MAIRIE (HOTEL DE VILLE)

Je certifie m'être enfin transporté ce jour à dix-huit heures, au siège de la Mairie de LA FERTE-SAINT-AUBIN sis Place Charles de Gaulle à 45240 LA FERTE-SAINT-AUBIN, où là étant, je note que l'avis d'enquête publique est placardé sur la baie vitrée Est de la façade Sud de l'Hôtel de Ville, juste à côté de l'entrée publique (**Photographies n° 15 et 16**).

Afin de justifier et d'illustrer mes constatations, j'ai tiré seize photographies numérotées 1 à 16 qui resteront jointes au présent procès-verbal de constat pour en faire partie intégrante.

Mes opérations de constat terminées, je me suis retiré, et de tout ce qui précède, j'ai fait et dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

Pièces jointes au présent procès-verbal de constat :

- 1) Copie de l'affichage.
- 2) Vuc aérienne éditée depuis le service de cartographie en ligne de la société Google avec localisation des panneaux d'affichage.
- 3) Photographies n° 1 à 16.

SOUS TOUTES RESERVES DONT ACTE.

Le présent acte a été établi en treize feuillets.

Coût : Voir facture.

Maître Matthieu GOBIN



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il est porté à la connaissance du public, qu'en application de l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2023, il sera procédé, pour une durée de 33 jours, sur le territoire de la commune de La Ferté Saint-Aubin du lundi 25 septembre 2023 à 09h00 au vendredi 27 octobre 2023 jusqu'à 17h30 inclus, à une enquête publique préalable

-à la délivrance d'un permis de construire sollicité par la société TSE FERTE SAINT AUBIN PV en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de LA FERTÉ SAINT-AUBIN, au lieu-dit « Les Relais », d'une part, et à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de La Ferté Saint- Aubin, d'autre part.

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif est M. Christian BRYGIER retraité .

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, qui comprend notamment l'étude d'impact environnementale, est consultable :

- sur le site internet des services de l'Etat du Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours>
- sur support papier :
En mairie de La Ferté Saint-Aubin, siège de l'enquête (Place Charles de Gaulle, 45 240 La Ferté Saint Aubin), et à la communauté de communes des Portes de Sologne (CCPS) même adresse aux heures d'ouverture habituelles :
- mairie de La Ferté Saint-Aubin :
 - Les lundi, mercredi et vendredi de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 17h15
 - Les mardi, jeudi et samedi de 9h00 à 11h45

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, un accès gratuit au dossier est également garanti pendant la durée de l'enquête sur un poste informatique, en mairie de La Ferté Saint Aubin et la CCPS (Place Charles de Gaulle, 45 240 La Ferté Saint Aubin), aux horaires d'ouverture au public.

Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, disponible en mairie de La Ferté Saint-Aubin.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées

- par voie postale à l'adresse suivante : mairie de La Ferté Saint-Aubin, siège de l'enquête (Place Charles de Gaulle, 45 240 La Ferté Saint Aubin), et à la communauté de communes des Portes de Sologne (CCPS) même adresse)

- ou à l'adresse électronique suivante : pref-enquetes-publiques@loiret.gouv.fr en précisant l'objet de l'enquête : centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de La Ferté Saint Aubin

Elles seront ensuite annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête et portées à la connaissance du public sur le site internet des services de l'État dans le Loiret <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours>

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de La Ferté-Saint- Aubin lors de permanences :

- le lundi 25 septembre 2023 de 9h00 à 12h00,
- le mercredi 04 octobre 2023 de 14h30 à 17h30,
- le samedi 14 octobre 2023 de 9h00 à 11h45,
- le vendredi 27 octobre 2023 de 14h30 à 17h30.

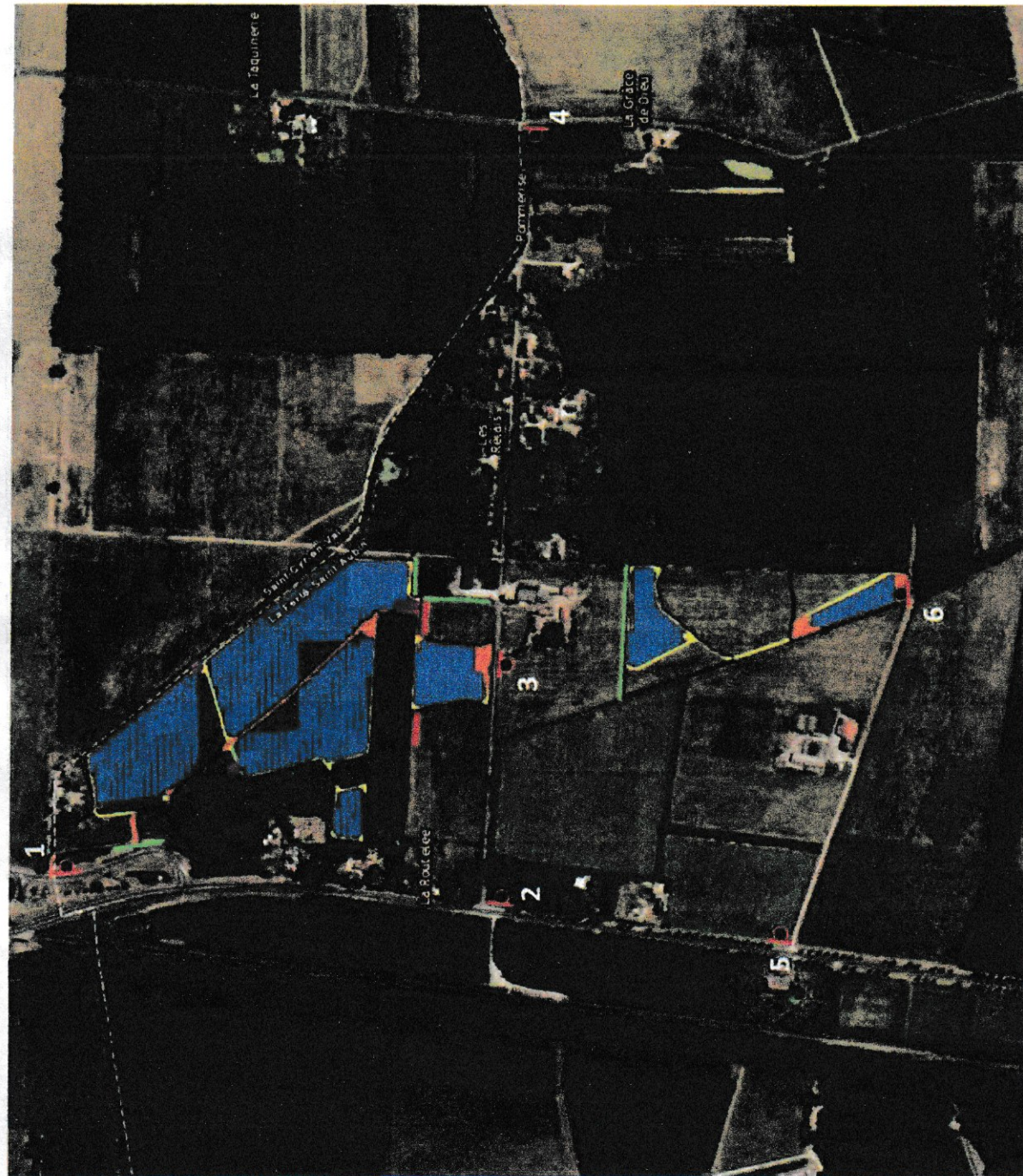
SCP Jérôme BOZZOLI - Matthieu GOBIN
Commissaires de Justice Associés
1B Rue Serin Moulin
45150 JARGEAU
02 38 59 70 62
hulssiers-loiret@bozzoli-gobin.fr

Dès réception du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, ceux-ci seront tenus à la disposition du public en mairie de La Ferté-Saint-Aubin, au siège de la CCPS et sur internet, pendant un an, à l'adresse suivante : www.loiret.gouv.fr.

Au terme de la procédure, la préfète est l'autorité compétente pour accorder la délivrance du permis de construire. La CCPS sera chargée d'approuver la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à :

- la société TSE (55 allée Pierre Ziller Atlantis 2- Sophia Antipolis- 06560 VALBONNE, tél : 04 84 79 02 95) et à la CCPS (direction de l'aménagement durable du territoire 12 allée de la Chavannerie à la Ferté-Saint-Aubin 45240- courriel : ccpsurbanisme@ccportesdesologne.fr).



1. Entrée du site, sur mât existant, lieu-dit Les Relais
2. Entrée chemin de la Pommerise, face RD2020
3. Chemin de la Pommerise, devant la Bergerie de la Petite Ferme
4. Entrée chemin de la Pommerise, face route des Boistards
5. Entrée chemin du Caillou rouge, face RD2020
6. Chemin du Caillou rouge, à l'entrée du site
7. Mairie de La Ferté-Saint-Aubin, place Charles de Gaulle
8. Services techniques, 12 Allée de la Chavannerie

SCP Jérôme BOZZOLI - Matthieu GOBIN
Commissaires de Justice Associés
18 Rue Serin Moulin
45150 JARGEAU
02 38 59 70 62
huissiers-loiret@bozzoli-gobin.fr



2



3

SCP Jérôme BOZZOLI - Matthieu GOBIN
Commissaires de Justice Associés
1B Rue Serin Moulin

45130 MUGEAU

02 47 80 20 21
boissiers-loiret@boz.zoib-gobin.fr

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il est porté à la connaissance du public, qu'en application de l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2023, il sera procédé, pour une durée de 23 jours, sur le territoire de la commune de La Ferté-Saint-Aubin du lundi 25 septembre 2023 à 09h00 au vendredi 27 octobre 2023 jusqu'à 17h30 incluse, à une enquête publique préalable.

Il s'agit d'un permis de construire émis par la société TBE FERTE SAINT-AUBIN en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de LA FERTE SAINT-AUBIN, au lieu dit « Les Relais », d'une part, et à la déclaration de projet portant mise en compatibilité du PLU de La Ferté-Saint-Aubin, d'autre part.

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif est M. Christian BRYQUIER retraité.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique qui comprend notamment l'étude d'impact environnementale, est consultable :

- sur le site internet des services de l'EMi du Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours>
- sur support papier :

En mairie de La Ferté-Saint-Aubin, siège de l'enquête (Place Charles de Gaulle, 45 240 La Ferté-Saint-Aubin), et à la communauté de communes des Portes de Sologne (CCPS) même adresse aux heures d'ouverture habituelles.

Moyens de consultation :

Les lundi, mercredi et vendredi de 09h00 à 11h45 et de 13h00 à 17h15
Les mardi, jeudi et samedi de 09h00 à 11h45.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, un accès gratuit au dossier est également garanti pendant la durée de l'enquête sur un point d'information, en mairie de La Ferté-Saint-Aubin et la CCPS (Place Charles de Gaulle, 45 240 La Ferté-Saint-Aubin), aux horaires d'ouverture au public.

Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuille non numérotée, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposée en mairie de La Ferté-Saint-Aubin.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées :

- par voie postale à l'adresse suivante :
Mairie de La Ferté-Saint-Aubin, siège de l'enquête (Place Charles de Gaulle, 45 240 La Ferté-Saint-Aubin), et à la communauté de communes des Portes de Sologne (CCPS) même adresse;
- ou à l'adresse électronique suivante :

par e-mail : enquetespubliques@loiret.gouv.fr
en indiquant l'objet de l'enquête : centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de La Ferté-Saint-Aubin.

Elles seront inscrites immédiatement au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête et portées à la connaissance du public sur le site internet des services de l'Etat dans le Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours>

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de La Ferté-Saint-Aubin lors de permanences :

le lundi 25 septembre 2023 de 09h00 à 12h00,
le mercredi 4 octobre 2023 de 14h30 à 17h30,
le samedi 14 octobre 2023 de 09h00 à 11h45,
le vendredi 27 octobre 2023 de 14h30 à 17h30.

Une récapitulation des remarques et des conclusions du commissaire enquêteur, ainsi qu'il sera tenu à la disposition du public, en mairie de La Ferté-Saint-Aubin, au siège de la CCPS et sur Internet, pendant un an, à l'adresse suivante : www.loiret.gouv.fr

Au terme de la procédure, le préfet est l'authority compétente pour accorder la délivrance du permis de construire. La CCPS sera chargée d'approuver la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à :

- la société TBE (55 allée Pierre Ziller Allentz 2 - Sophia Antipolis - 06560 VALBONNE IM - 04 84 79 02 87)
- et à la CCPS (bureau de l'aménagement durable du territoire - 12 allée de la Chapellerie à La Ferté - 45040 MUGEAU - 02 47 80 20 21 - ccps@loiret.gouv.fr)

4



Commissaires de justice
 1B Rue Serin Moulin
 45150 JARGEAU
 0239 62 12 00
 huissier@notaire-zoll-gobin.fr

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il est porté à la connaissance du public, au en application de l'article préliminaire du 24 juillet 2021, à l'initiative de la commune de La Ferté-Saint-Aubin, du lundi 25 septembre 2023 à 09h00 au vendredi 27 octobre 2023 jusqu'à 17h30 incluse, à une enquête publique préalable à la délivrance d'un permis de construire n°202300009 par la société SE FERTE SAINT-AUBIN PV en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de LA FERTE SAINT-AUBIN, au lieu dit « Les Trilles », d'une part, et à la déclaration de projet émanant d'une entreprise soumise au PLU de La Ferté-Saint-Aubin, d'autre part.

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif est M. Christian BRYGIER ressort

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, qui comprend notamment l'étude d'impact environnementale, est consultable :

- sur le site internet des services de l'Etat du Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours>

• sur support papier :
 En mairie de La Ferté-Saint-Aubin, siège de l'enquête (Place Charles de Gaulle, 45 240 La Ferté-Saint-Aubin, et à la communauté de communes des Portes de Bourgogne (CCPB) même adresse aux heures d'ouverture habituelles.
 Mairie de La Ferté-Saint-Aubin,
 Les lundis, mercredis et vendredis de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 17h15
 Les mardis, jeudis et samedis de 9h00 à 11h45

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, un accès gratuit au dossier est également possible pendant la durée de l'enquête sur un poste informatique, en mairie de La Ferté-Saint-Aubin et la CCPB (Place Charles de Gaulle, 45 240 La Ferté-Saint-Aubin), aux horaires d'ouverture au public.
 Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à l'aide de son mobile, côté et parqué par le commissaire enquêteur, disponible en mairie de La Ferté-Saint-Aubin.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées :

- par voie postale à l'adresse suivante :
 Mairie de La Ferté-Saint-Aubin, siège de l'enquête (Place Charles de Gaulle, 45 240 La Ferté-Saint-Aubin) et à la communauté de communes des Portes de Bourgogne (CCPB) même adresse ;
- ou à l'adresse électronique suivante :
pref-enquetes-publiques@loiret.gouv.fr
 en précisant l'objet de l'enquête, centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de La Ferté-Saint-Aubin.

Elles seront envoyées, souscrites au registre d'enquête, lors de la disposition au siège de l'enquête et portées à la connaissance du public sur le site internet des services de l'Etat dans le Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours>

Le commissaire enquêteur recueille les observations du public en mairie de La Ferté-Saint-Aubin lors de permanences :

- le lundi 25 septembre 2023 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 4 octobre 2023 de 14h00 à 17h30
- le samedi 14 octobre 2023 de 9h00 à 11h45
- le vendredi 27 octobre 2023 de 14h30 à 17h30

Une récapitulatif de rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sous ce format remis à la disposition du public en mairie de La Ferté-Saint-Aubin, au siège de la CCPB et sur internet, pendant un an. À l'adresse suivante : www.loiret.gouv.fr
 Au terme de la procédure, la préfecture est l'autorité compétente pour autoriser la déclaration de permis de construire. La CCPB sera chargée d'approuver le permis de construire de projet relatif à une entreprise soumise au PLU.

Plus d'informations sur le projet peuvent être consultées à :
 le site internet TME (20 avenue Pierre Ziller Assolant 2, Bopha Arripolis - 06500 VALBOANNE - tel : 04 94 79 02 863
 et à la CCPB (direction de l'aménagement, juridique du territoire 12 allée de la Chapellerie, à La Ferté-Saint-Aubin 45140 Courcelles - organismes@ccportdesbougogne.fr).

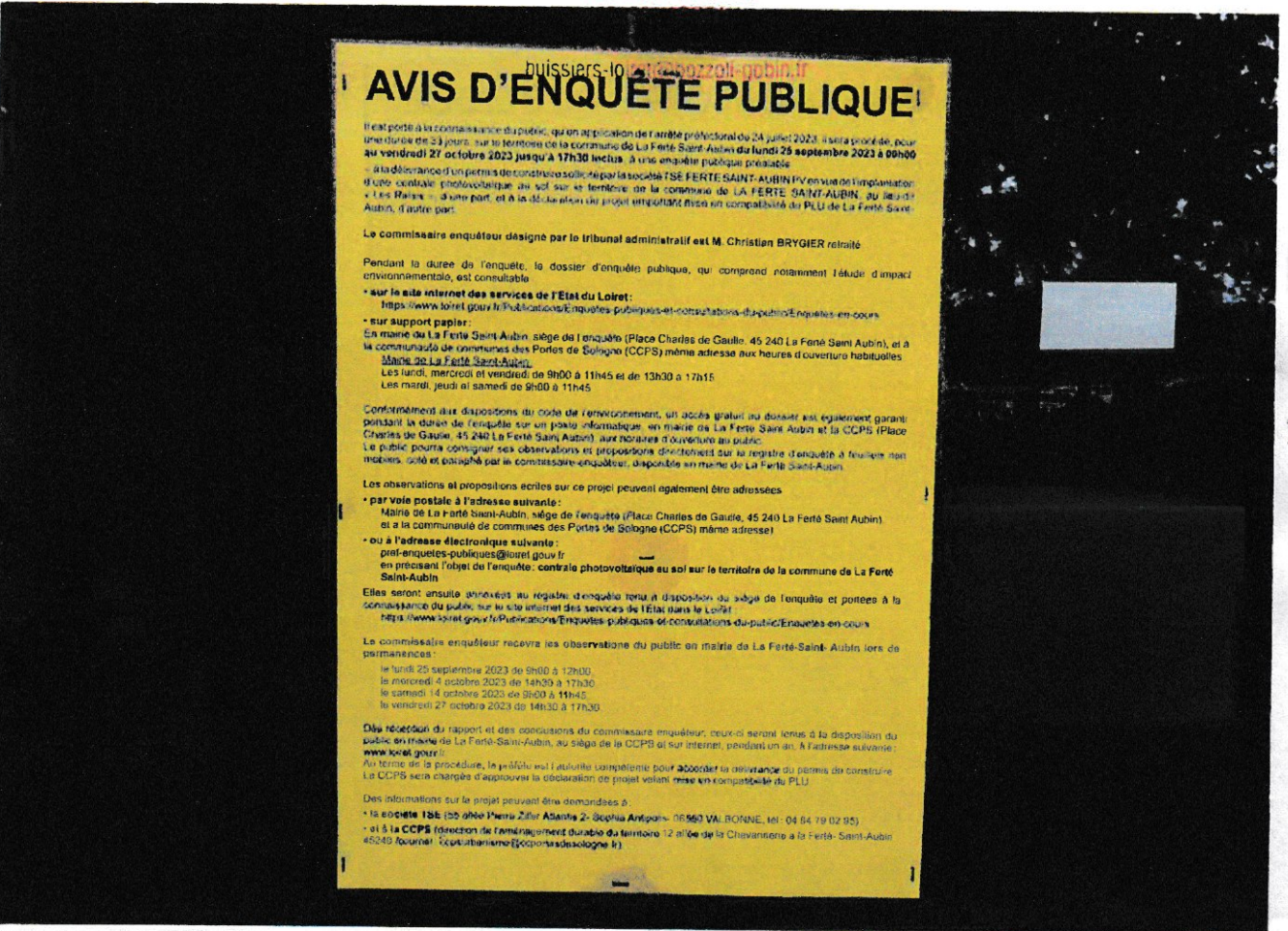
5

6



7

SOP Jérôme BOZZOLI - Matthieu GOBIN
 Commissaires de Justice Associés
 1B Rue Serin Moulin



8

buissiers-loc 01 26020201-gobin.fr
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il est porté à la connaissance du public, qu'en application de l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2023, il sera procédé, pour une durée de 23 jours, sur le territoire de la commune de La Ferté-Saint-Aubin du **lundi 25 septembre 2023 à 09h00** au **vendredi 27 octobre 2023 jusqu'à 17h30 incluse**, à une enquête publique préalable à la délivrance d'un permis de construire sollicité par la société **ISE FERTE SAINT-AUBIN** en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de LA FERTE-SAINTE-AUBIN, au lieu dit « Les Raisins », d'une part, et à la réalisation d'un projet immobilier résidentiel en complément du PLU de La Ferté-Saint-Aubin, d'autre part.

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif est **M. Christian BRYGIER** retraité

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, qui comprend notamment l'étude d'impact environnemental, est consultable

• sur le site internet des services de l'Etat du Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours>

• sur support papier :
 En mairie de La Ferté-Saint-Aubin, siège de l'enquête (Place Charles de Gaulle, 45 240 La Ferté-Saint-Aubin), et à la communauté de communes des Portes de Sologne (CCPS) même adresse aux heures d'ouverture habituelles
 Mairie de La Ferté-Saint-Aubin
 Les lundi, mercredi et vendredi de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 17h15
 Les mardi, jeudi et samedi de 9h00 à 11h45

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, un accès gratuit au dossier est également garanti pendant la durée de l'enquête sur un point d'information, en mairie de La Ferté-Saint-Aubin et la CCPS (Place Charles de Gaulle, 45 240 La Ferté-Saint-Aubin) aux horaires d'ouverture au public.
 Le public pourra consigner ses observations et propositions d'adhésion sur le registre d'enquête à l'aide de nos modèles, télé et poignés par le commissaire-enquêteur, disponible en mairie de La Ferté-Saint-Aubin.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées

• par voie postale à l'adresse suivante :
 Mairie de La Ferté-Saint-Aubin, siège de l'enquête (Place Charles de Gaulle, 45 240 La Ferté-Saint-Aubin) et à la communauté de communes des Portes de Sologne (CCPS) même adresse

• ou à l'adresse électronique suivante :
 pref-enquetes-publiques@loiret.gouv.fr
 en précisant l'objet de l'enquête : **central photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de La Ferté-Saint-Aubin**

Elles seront ensuite annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête et portées à la connaissance du public, sur le site internet des services de l'Etat dans le Loiret
<https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours>

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de La Ferté-Saint-Aubin lors de permanences :
 le lundi 25 septembre 2023 de 9h00 à 12h00
 le mercredi 4 octobre 2023 de 14h30 à 17h30
 le vendredi 14 octobre 2023 de 9h00 à 11h45
 le vendredi 27 octobre 2023 de 14h30 à 17h30

Dès réception du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, ceux-ci seront tenus à la disposition du public en mairie de La Ferté-Saint-Aubin, au siège de la CCPS et sur internet, pendant un an. À l'adresse suivante : www.loiret.gouv.fr
 Au terme de la procédure, le préfet ou l'autorité compétente pour autoriser la délivrance du permis de construire La CCPS sera chargée d'approuver la réalisation de projet visant à être en complément du PLU.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à :
 • la société **ISE** (25, place Henri 2, Fer à Cheval 2 - Sophia Antipolis - 06560 VAL BONNE, tel : 04 84 79 02 95)
 • et à la **CCPS** (direction de l'aménagement durable du territoire 12 allée de la Chevanisère à La Ferté-Saint-Aubin 45240 Louvain - ccps@banlieue@ccpsdesolognes.fr)



9

18 Rue Saint Modin
45150 JARGÉAU
02 38 70 62
huissiers : rzzoli-gobin.fr

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il est porté à la connaissance du public, qu'en application de l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2023, il sera procédé, pour une durée de 33 jours, sur le territoire de la commune de La Ferté Saint-Aubin du lundi 25 septembre 2023 à 09h00 au vendredi 27 octobre 2023 jusqu'à 17h30 incluse à une enquête publique préalable

à la délivrance d'un permis de construire sollicité par la société TBE FERTE SAINT-AUBIN PV en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de LA FERTE SAINT-AUBIN, au lieu-dit « Les Relais », d'une part, et à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de La Ferté Saint-Aubin d'autre part.

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif est M. Christian BRYGIER retraité

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, qui comprend notamment l'étude d'impact environnementale, est consultable :

- sur le site Internet des services de l'Etat du Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours>
- sur support papier :

En mairie de La Ferté Saint-Aubin, siège de l'enquête (Place Charles de Gaulle, 45 240 La Ferté Saint-Aubin), et à la communauté de communes des Portes de Bourgogne (CCPB) même adresse aux heures d'ouverture habituelles : Mairie de La Ferté Saint-Aubin.

Les lundi, mercredi et vendredi de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 17h15
Les mardi, jeudi et samedi de 9h00 à 11h45

Conformément aux dispositions du code de l'environnement un accès gratuit au dossier est également garanti pendant la durée de l'enquête sur un poste informatique, au mairie de La Ferté Saint-Aubin et la CCPB (Place Charles de Gaulle, 45 240 La Ferté Saint-Aubin), aux horaires d'ouverture au public.

Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillet non numéroté, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, disponible au mairie de La Ferté Saint-Aubin.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées :

- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de La Ferté Saint-Aubin, siège de l'enquête (Place Charles de Gaulle, 45 240 La Ferté Saint-Aubin), et à la communauté de communes des Portes de Bourgogne (CCPB) même adresse)
- ou à l'adresse électronique suivante : pre-enquetes-publiques@loiret.gouv.fr en précisant l'objet de l'enquête, centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de La Ferté Saint-Aubin

Elles seront ensuite annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête et portées à la connaissance du public sur le site Internet des services de l'Etat dans le Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours>

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de La Ferté-Saint-Aubin lors des permanences :

- le lundi 25 septembre 2023 de 9h00 à 12h00,
- le mercredi 4 octobre 2023 de 14h30 à 17h30,
- le samedi 14 octobre 2023 de 9h00 à 11h45,
- le vendredi 27 octobre 2023 de 14h30 à 17h30

Des réceptions du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, ceux-ci seront tenus à la disposition du public en mairie de La Ferté Saint-Aubin, au siège de la CCPB et sur internet, pendant un an, à l'adresse suivante : www.loiret.gouv.fr

Au terme de la procédure, le préfète est l'autorité compétente pour accorder la délivrance du permis de construire la CCPB sans charge d'approuver la déclaration de projet visant mise en compatibilité du PLU.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à :

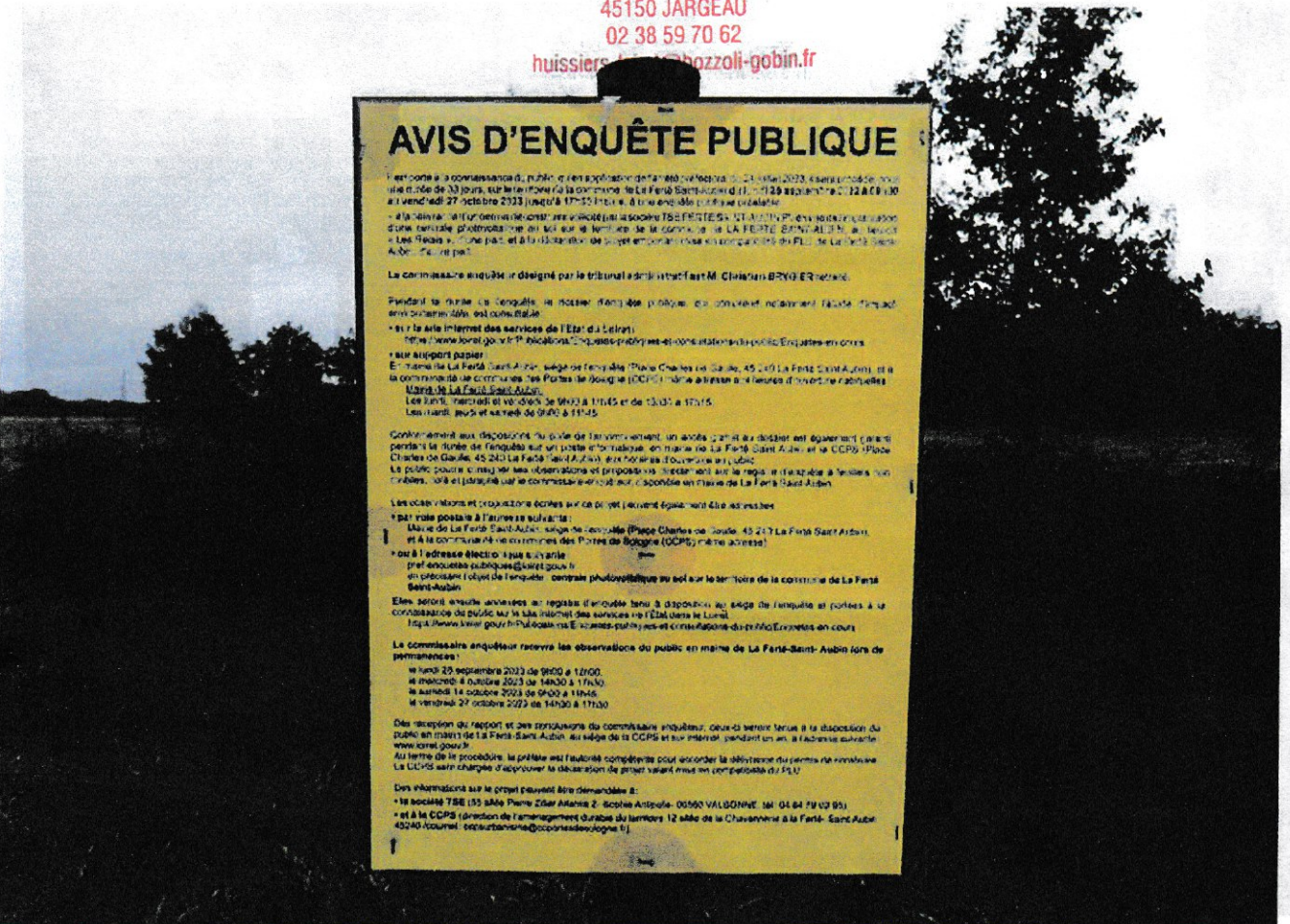
- la société TBE (55 allée Pierre Ziller Allée 2- Sophie Antipolia- 06500 VALBONNE IM: 04 84 79 02 95)
- et à la CCPB (direction de l'aménagement durable du territoire 12 allée de la Chauvenière à la Ferté- Saint-Aubin 45240 Jargéau : ccpb@ccpbdesportebourgogne.fr)

10



11

1B Rue Sein Moulin
45150 JARGEAU
02 38 59 70 62
huissiers [bozzoli-gobin.fr](http://www.bozzoli-gobin.fr)



12

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il est porté à la connaissance du public que les applications de l'annexe IV de l'article 101 de la loi n° 2003-1204 du 23 décembre 2003, relative à la prévention des incendies de forêt, sur le territoire de la commune de La Ferté-Saint-Aubin, ont été déposées le 11 septembre 2023 et sont en cours de consultation publique pendant un délai de 30 jours, sur le territoire de la commune de La Ferté-Saint-Aubin, à compter du mardi 12 septembre 2023 à 9h00 et jusqu'au vendredi 27 octobre 2023 à 17h30 heures. A ce délai, il est possible de déposer une observation.

La commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Tours M. Christian BRVO ERNETTE.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'application est consultable et notamment l'accès à l'application est ouvert à tout moment.

Sur le site Internet des services de l'Etat de Tours :

<http://www.tours.gouv.fr/Portals/0/Services-publics-et-consultation-du-public/Enquetes-en-cours>

ou sur support papier :

En mairie de La Ferté-Saint-Aubin, siège de la mairie (Place Charles de Gaulle, 45 150 La Ferté-Saint-Aubin) et à la commune de communes des Portes de la Loire (CCPL) située à l'adresse ci-dessous d'un lundi à un vendredi de 9h00 à 18h00 :

Mairie de La Ferté-Saint-Aubin

Les lundis, mardis et vendredis de 9h00 à 17h45 et de 13h30 à 17h15

Les lundis, jeudis et vendredis de 9h00 à 17h45

Conformément aux dispositions du décret de l'arrêté préfectoral, un accès public au dossier est également permis pendant la durée de l'enquête sur un poste informatique, en mairie de La Ferté-Saint-Aubin et à la CCPL (Place Charles de Gaulle, 45 150 La Ferté-Saint-Aubin) de 9h00 à 18h00, de lundi à vendredi.

La police pourra consulter les observations et propositions déposées en ligne et en mairie de La Ferté-Saint-Aubin, où elle pourra être saisie par le commissaire enquêteur, responsable en matière de La Ferté-Saint-Aubin.

Les observations et propositions écrites sur ce projet pourront également être adressées :

par voie postale à l'adresse suivante :

Mairie de La Ferté-Saint-Aubin, siège de la mairie (Place Charles de Gaulle, 45 150 La Ferté-Saint-Aubin) et à la commune de communes des Portes de la Loire (CCPL) même adresse

ou à l'adresse électronique ci-dessous :

pref.enquetes.publiques@tours.gouv.fr

ou par courrier électronique au centre photographique ou sur le territoire de la commune de La Ferté-Saint-Aubin

Elles seront ensuite adressées au registraire de l'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête et portées à la connaissance de public sur le site Internet des services de l'Etat dans le Loiret.

<http://www.tours.gouv.fr/Portals/0/Services-publics-et-consultation-du-public/Enquetes-en-cours>

La commissaire enquêteur recueille les observations du public en mairie de La Ferté-Saint-Aubin lors de permanences :

le lundi 25 septembre 2023 de 9h00 à 17h00

le mercredi 4 octobre 2023 de 14h30 à 17h30

le vendredi 16 octobre 2023 de 9h00 à 17h45

le vendredi 27 octobre 2023 de 14h30 à 17h30

Dès réception du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, celui-ci remettra le dossier à la disposition du public en mairie de La Ferté-Saint-Aubin, au siège de la CCPL et sur Internet, pendant un an, à l'adresse suivante :

www.tours.gouv.fr

Au terme de la procédure, le préfet est l'autorité compétente pour accorder la délivrance du permis de construire.

La CCPL sera chargée d'approuver le dossier de projet soumis en consultation du public.

Des informations sur le projet pourront être demandées à :

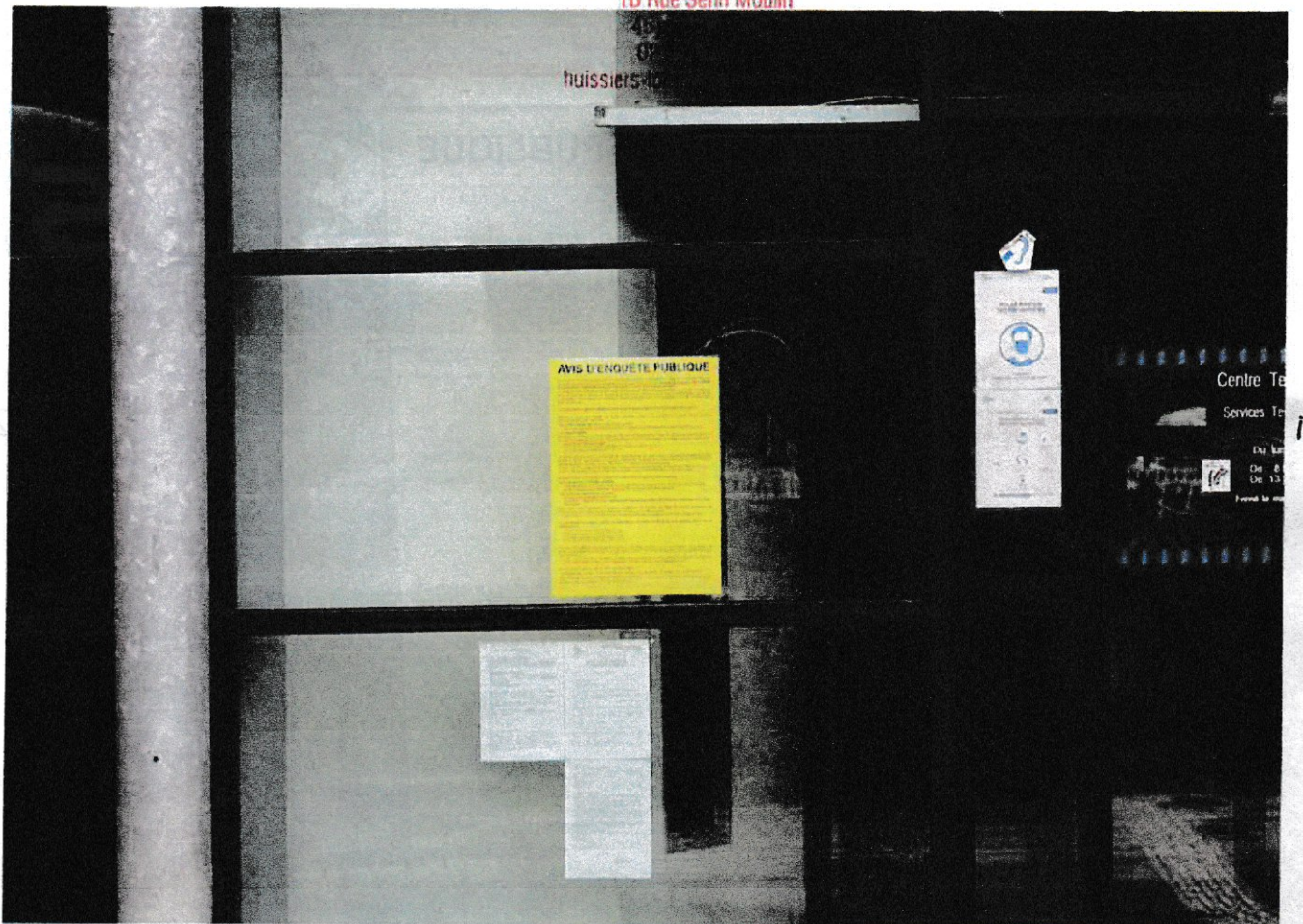
la société TBE (15 allée Pierre Zeller-Mansat 2, Boisse-Andréville, 01565 VILDRONNET, tél. 04 84 79 03 95)

et à la CCPL (direction de l'aménagement durable des territoires, 12 allée de la Chartraine à La Ferté-Saint-Aubin, 45240 Jouerres, contact@ccpldeval.org)



13

Commissaires de Justice Associés
1B Rue Serin Moulin



14

